



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU CONSERVATOIRE NATIONAL
DES ARTS ET METIERS**

**Numéro 193
publié le 08 juin 2023**

Table des matières

Décisions émanant de l'administration générale (AG)	3
• Décision n°2023-54 AG du 8 juin 2023 portant désignation des membres du bureau de vote électronique centralisateur pour les élections des représentants des personnels au conseil de l'enseignement supérieur et de la recherche.....	4
Décisions émanant de la direction des affaires financières (DAF)	6
• Décision tarifaire n°23-16 F du 07 juin 2023 - Centre Cnam Paris - Tarif des actions de formation - Année universitaire 2023-2024	7
• Décision tarifaire n°23-17 F du 07 juin 2023 - Droits d'inscription aux prestations du Centre Cnam Paris pour l'année 2023-2024.....	13
• Décision tarifaire n°23-18 F du 07 juin 2023 – EICnam - Tarif des actions de formation - Année universitaire 2023-2024	16
• Décision tarifaire n°23-19 F du 07 juin 2023 - EPN 07-Chimie, Vivant, Santé -Tarif des actions de formation - Année universitaire 2023-2024.....	18
• Décision tarifaire n°23-20 F du 07 juin 2023 - EPN 16-Innovation -Tarif des actions de formation - Année universitaire 2023-2024	20
• Décision tarifaire n°23-21 F du 07 juin 2023 - Cnam Entreprises -Tarif des actions de formation - Année universitaire 2023-2024	23
Décisions émanant de la direction nationale des formations (DNF)	34
• Note de règlement n°2023-08/DNF relative aux mesures transitoires concernant le certificat de compétence concepteur et animateur de séquences pédagogiques multimodales (CC I 3 I 00A).....	35

Décisions émanant de l'administration générale (AG)

DÉCISION N°2023-54 AG
portant désignation des membres du bureau de vote électronique centralisateur
pour les élections des représentants des personnels
au conseil de l'enseignement supérieur et de la recherche

L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le Code de l'éducation et, notamment, ses articles L232-1, D232-1 et suivants, D719-2 et suivants,

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,

Vu l'arrêté du 24 février 2023 fixant les modalités d'élection au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche des représentants des personnels des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des représentants des personnels des établissements publics de recherche,

Vu le règlement intérieur du Cnam,

Vu la décision n° 2022-13 AG du 28 février 2022 modifiée fixant les modalités générales d'organisation du vote électronique mis en place pour les élections organisées par le Conservatoire national des arts et métiers,

Vu la décision n° 2023-50 AG du 22 mai 2023 fixant les modalités complémentaires d'organisation du vote électronique par internet pour les élections des représentants des personnels au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu la note du 21 mars 2023 relative aux élections CNESER 2023 – renouvellement des représentants du personnel,

Vu la circulaire ministérielle du 6 mars 2023 relative à l'élection des représentants des personnels des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et des représentants des personnels des établissements publics de recherche (EPR) au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER),

DÉCIDE :

Article 1.- Composition du bureau de vote électronique centralisateur

Il est constitué un bureau de vote électronique centralisateur pour les élections des représentants des personnels au conseil de l'enseignement supérieur et de la recherche, composé comme il suit :

- Président : Monsieur Florian CAHAGNE
- Assesseurs :
 - Madame Elsa GABAUDE
 - Madame Leïla KERBACHE
 - Monsieur Benoît PETITPRETRE
 - Monsieur Frédéric REY

En cas d'empêchement, le président du bureau de vote électronique centralisateur désigné ci-dessus est remplacé par monsieur Marc GHEZA.

Article 2.- Exécution et date d'effet

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui entre en vigueur au jour de sa publication au recueil des actes administratifs de l'établissement.

Pour l'administratrice générale
et par délégation



Florian CAHAGNE
Directeur général des services

Paris, le 8 juin 2023

L'administratrice générale

Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

Diffusion :

- les membres des bureaux de vote
- société Legavote
- société ITEKIA

**Décisions émanant de la direction des affaires financières
(DAF)**

DECISION TARIFAIRE N° 23-16 F

CENTRE CNAM PARIS

**Tarif des actions de formation
Année universitaire 2023- 2024**

L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers,
Vu le Code du travail ;
Vu le Code de l'éducation ;
Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Cnam ;
Vu le règlement intérieur du Cnam ;
Vu le décret n° 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu le décret du 29 août 2022 portant nomination de l'administratrice générale du Cnam ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 13 mars 2019, approuvant la délégation de pouvoir du Conseil d'administration à l'Administrateur général, notamment en matière tarifaire ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 7 juillet 2015, approuvant la gratuité d'inscription à deux UE maximum par an des doctorants inscrits dans l'établissement ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 25 juin 2020 relative à la politique tarifaire de l'établissement ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 8 juillet 2021 relative à la politique d'exonération ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Un droit d'inscription par ECTS

1.1. Les tarifs aux unités d'enseignements à la carte

Les UES (unité d'enseignement) sont dotées d'un nombre de crédits (ECTS) à partir duquel est fixé le droit d'inscription.

Tarif tiers financeur : tarif applicable en cas de financement par un tiers (soit directement par l'employeur, soit par l'intermédiaire d'un tiers financeur quel qu'il soit).

Tarif individuel : tarif applicable en cas de prise en charge individuelle intégrale par l'élève.

Ce droit d'inscription pour l'année universitaire 2023-2024 est fixé selon la grille ci-dessous :

Type d'enseignements	Nombre de crédits ECTS	Volume horaire de référence +/- 10% (heure)	Tarif tiers financeur	Tarif individuel
Par UE à la carte	2	22 h	300 €	60 €
Par UE à la carte	3	30 h	450 €	90 €
Par UE à la carte	4	40 h	600 €	120 €
Par UE à la carte	5	45 h	750 €	150 €
Par UE à la carte	6	50 h	900 €	180 €
Par UE à la carte	8	65 h	1 200 €	240 €
Par UE à la carte	9	70 h	1 350 €	270 €
Par UE à la carte	10	75 h	1 500 €	300 €
Par UE à la carte	12		1 800 €	360 €

1.2. Les tarifs aux Unités d'activités (UA) et cas particuliers

Type d'enseignements	Nombre de crédits ECTS	Tarif tiers financeur	Tarif individuel
Par UA* (unité d'activité)	Quel que soit le nombre de crédits	900 €	180 €
<i>Cas particuliers</i> : MVA911 et MVA912	UE de remise à niveau non adossée à un nombre de crédit	600 €	120 €

*UA : la liste des UA sans prestation à l'élève avec un tarif égal à 0 € figure à l'annexe 1 de la présente décision tarifaire.

ARTICLE 2 : Tarifs des formules « package »

2.1. Les tarifs pour les Master 1 – Formule « package » :

Le montant de l'inscription est pour une année exclusivement :

	Tarif tiers financeur	Tarif individuel
Master 1 Sciences, technologies, santé mention Informatique parcours Systèmes d'information et business intelligence HTT (MR11603B)	4 000€	1 130€
Master 1 Sciences, technologies, santé mention Informatique parcours Réseaux et objets connectés (MR11606A)	4 000€	1 130€

Le montant de l'inscription est pour une année d'inscription (avec possibilité de s'inscrire sur deux années soit un paiement de 50% année 1 et 50% année 2) :

	Tarif tiers financeur	Tarif individuel
Master 1 Droit, économie et gestion mention Comptabilité - Contrôle – Audit (MR05100A)	4 000€	-
Master 1 Droit, économie, gestion mention contrôle de gestion et audit organisationnel (MR14800A)	4 000€	-

2.2. Les tarifs pour les licences professionnelles, masters et mastères spécialisés – Formule « package »

		Tarif tiers financeur	Tarif individuel
Licences professionnelles (LP)	Inscription pour une année	3 000€	820€
	Inscription pour deux années consécutives*	1 500€	410€/année
Master2 ; Mastères spécialisés	Inscription pour une année	4 000€	1 130€
	Inscription pour deux années consécutives*	2 000€	565€/année

*Si la formation est réalisée sur deux années consécutives alors le tarif annuel « formule package » est payable sur deux années consécutives au maximum par l'élève. S'il y a un changement de tarif annuel, c'est le tarif de la première année d'inscription qui sera retenu.

En cas de non validation de toutes les UES pour une inscription en « formule package » sur une année :

- 1) Dans le cadre des LP et masters en cas de non validation de toutes les UES constitutives d'une formation en « formule package » et/ou suite à une VAE partielle, la poursuite de formation se fera sous la « formule à la carte », mais uniquement si le nombre des UES qui restent à valider est inférieur ou égal à 1/3 du nombre total des UES constituant le package.

Si le nombre des UES qui restent à valider est supérieur à 1/3 du nombre total des UES constituant le package, le paiement intégral du tarif annuel de la formule package est demandé.

- 2) Dans le cadre des mastères spécialisés en cas de non validation de toutes les UES constitutives de la formation, le paiement intégral du tarif annuel de la formule package est demandé.

ARTICLE 3 : Tarifs des Doctorats ou Habilitation à diriger des recherches

Les tarifs ministériels font foi pour toutes les inscriptions.

Les doctorants, inscrits au Cnam, bénéficient d'une exonération pour l'inscription à deux UES maximum par an.

ARTICLE 4 : ESR (Examen Spécial de Rappel)

Inscription à l'ESR : 180 euros pour les UE ouvertes une année sur deux

ARTICLE 5 : Tarifs des formations initiales

	Tarif individuel
Diplôme d'établissement <i>Etudiant Entrepreneur</i> (D2E0100A) :	500 € par année universitaire
BACHELOR <i>Entreprendre dans les Métiers d'Art et du Design</i> (BCH3600A) (formation sur trois années)	500€ par année universitaire -

ARTICLE 6 : Tarifs spécifiques pour diplômes nationaux

Des tarifs spécifiques sont définies pour les formations suivantes :

Master 2 Droit, économie, gestion mention comptabilité-contrôle-audit (MR05100A) – EPN10 ; Formation en 2 ans :

Tarif individuel : 1 000 euros / an
Tarif entreprise : 2 000 euros / an soit 4 000 euros pour les deux années

Master 2 Droit, économie, gestion mention contrôle de gestion et audit organisationnel (MR14800A) -

EPN10 ; Formation en 2 ans :

Tarif individuel :	1 000 euros / an
Tarif entreprise :	2 000 euros / an soit 4 000 euros pour les deux années

Master 2 Droit, économie, gestion mention Droit de l'entreprise (MR14901A) – EPN14 ; Formation en 2 ans :

Tarif individuel :	1 500 euros / an
Tarif entreprise :	3 000 euros /an

Master 2 Droit, économie et gestion mention gestion de l'environnement parcours Management de la construction durable et des éco quartiers (MR12103A) – EPN01 ; Formation en 2 ans :

Tarif individuel :	600 euros / an
Tarif entreprise :	2 000 euros /an

Master 2 Droit, économie gestion mention Management de l'innovation parcours Entrepreneuriat innovant (MR13301A) – EPN16 :

Formation en 1 an :

Tarif individuel :	3 000 euros / an
Tarif entreprise :	6 000 euros / an

Formation en 2 ans :

Tarif individuel :	1 500 euros / an
Tarif entreprise :	3 000 euros / an

Master 2 Sciences, Technologies, santé mention Informatique parcours Préparation à l'agrégation en informatique (MR11605A) – EPN5 :

Formation en 1 an :

Tarif individuel :	900 euros / an
Tarif entreprise :	1 800 euros / an

Formation en 2 ans :

Tarif individuel :	450 euros / an
Tarif entreprise :	900 euros / an

ARTICLE 7 : Exonération totale

Bénéficie d'une exonération totale, l'élève relevant de la situation suivante (sous réserve de présentation de pièces justificatives) :

- Auditeur du Cnam déjà inscrit dans un cursus incluant le(s) UE sollicitée(s) ;
- Apprenti.e du Cnam ou en convention avec le Cnam ;
- Personnel permanent du Cnam (agent titulaire ou contractuel de dix mois et plus) inscrit uniquement à l'offre de formation du Cnam-Etablissement public (hors prestations VAE, VAPP, VES et Bilan de compétence) ;

- Étudiant.e boursier.ère sur critères sociaux inscrit.e dans un parcours de formation initiale au Cnam conduisant à un diplôme national ;
- Étudiant.e titulaire d'une bourse obtenue dans le cadre des programmes financés par l'Union Européenne inscrit.e dans un parcours de formation initiale au Cnam conduisant à un diplôme national ;
- Étudiant.e étranger.ère titulaire d'une bourse du gouvernement français inscrit.e dans un parcours de formation initiale au Cnam conduisant à un diplôme national ;
- Pupille de la nation ou de l'État inscrit.e dans un parcours de formation initiale au Cnam conduisant à un diplôme national.

ARTICLE 8 : Exonération partielle

Bénéficie d'une exonération partielle, à hauteur de 25% quelle que soit la formation suivie, l'élève inscrit à titre individuel (tarif individuel) relevant de la situation suivante (sous réserve de présentation de pièces justificatives) :

- Bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) ;
- Bénéficiaire de l'allocation spécifique de solidarité (ASS) ;
- Bénéficiaire de l'allocation pour adulte handicapé (AAH) ;
- Demandeur d'emploi en fin de droit ;
- Réfugié (sur présentation de la carte de réfugié délivrée par l'OFPRA) ;
- Personne placée sous-main de justice.

ARTICLE 9 : Modifications d'inscription

Les élèves inscrits peuvent être autorisés à modifier leurs inscriptions dans les conditions financières suivantes et en respectant les périodes d'inscription :

- Ajout d'UE(S) : il est perçu un droit correspondant au nombre de crédits de la ou des UE(S) concernée(s) ;
- Remplacement d'UE(S) par une (ou plusieurs) UE(s) représentant le même nombre de crédits : il n'est perçu aucun droit supplémentaire (l'élève ou le tiers financeur doit formuler une demande écrite) ;
- En cas de suppression d'une (ou plusieurs) UE(S) de la part du stagiaire en formation professionnelle, il n'est pas accordé de remboursement au-delà des délais légaux.

ARTICLE 10 : VALIDITE DE LA PRESENTE DECISION

L'administratrice générale et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision publiée au recueil des actes administratifs du Cnam.

Fait à Paris, le 7/06/2023

Pour l'administratrice générale
et par délégation
Florian CAHAGNE
Directeur général des services

Imputation de la recette : 4CCP

ANNEXE 1 de la DECISION TARIFAIRE N° 23-16 F

Liste des Unités d'Activités sans prestation à l'élève

Tarif : 0€

Code UA	Code UA	Code UA	Code UA
UA220T	UAGI01	UAIS01	UAM106
UABT12	UA312A	UAIS02	UAM101
UABT13	UA312B	UAIS03	UAM102
UADR01	UA312C	UAAB16	UAM109
UADR02	UAOM09	UAAB19	UA411A
UAFA04	UA420Q	UAAB09	UA411J
UAEA0M	UAPS08	UAAB0A	UA411F
UAEA0F	UA420R	UAAB0M	UA4141
UAEA0G	UA311K	UACF23	UAEP01
UAEA0H	UA4209	UACF24	UAEP02
UAEF01	UA311J	UACF25	UAEP03
UAEF02	UA4405	UAM10A	UA4001
UAEF03	UA4403	UAM10C	UASO03
UAFA13	UA0001	UAM10G	UASO04

DECISION TARIFAIRE N° 23- 17 F
DROITS D'INSCRIPTION AUX PRESTATIONS DU CENTRE CNAM PARIS
POUR L'ANNÉE 2023-2024

L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers,
Vu le Code du travail ;
Vu le Code de l'éducation ;
Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Cnam ;
Vu le règlement intérieur du Cnam ;
Vu le décret n° 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu le décret du 29 août 2022 portant nomination de l'administratrice générale du Cnam ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 13 mars 2019, approuvant la délégation de pouvoir du Conseil d'administration à l'Administrateur général, notamment en matière tarifaire ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 25 juin 2020 relative à la politique tarifaire de l'établissement ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Tarifs des VES, VAE et VAPP

1.1. Les tarifs pour la Validation des Etudes Supérieures

La VES comprend différentes étapes : Information, Accompagnement, Instruction, saisie et enregistrement du dossier dans l'application dédiée,

menées par un conseiller en formation professionnelle de la Fabrique des Compétences.

	Tarif individuel
Validation des Etudes Supérieures	100 €

La demande de VES nécessite une inscription sur l'année en cours au sein de l'Etablissement Cnam.

1.2. Les tarifs pour la Validation des Acquis de l'Expérience

La VAE comprend des différentes étapes : La recevabilité légale, la faisabilité du projet, l'accompagnement (le cas échéant), le jury, l'entretien post-jury (le cas échéant).

	Tarif financé par un tiers*	Tarif individuel**
Examen de recevabilité/Faisabilité d'un dossier Validation des Acquis de l'Expérience	250 €	250 €
Validation des Acquis de l'Expérience avec accompagnement (contrat 12 mois)	2 450 €	1 120 €
Validation des Acquis de l'Expérience sans accompagnement (contrat 12 mois)	-	345 €
Ateliers modulaires de renforcement : VAE renforcé 1.atelier d'écriture (durée : 3 heures) 2.atelier d'élaboration d'un support de présentation pour l'oral de la soutenance VAE 3. atelier de méthodologie (construire un plan/ un argumentaire d'un mémoire de compétences en démarche VAE)	100 €/atelier au choix	100€/atelier au choix

*Tarif financé par un tiers : tarif applicable en cas de financement par un tiers (soit directement par l'employeur, soit par l'intermédiaire d'un tiers financeur quel qu'il soit)

**Tarif individuel : tarif applicable en cas de prise en charge individuelle intégralement par l'élève.

Prise en charge dans le cadre du chéquier VAE :

Financement Conseil Régional		Financement Pôle emploi		Total
Accompagnement 20 h	Entretien post-jury	Validation	Frais annexes	
1 100 €	100 €	450 €	150 €	1 800 €

1.3. Les tarifs pour la Validation des Acquis Personnels et Professionnels

Les prestations d'accompagnement sont d'une durée forfaitaire de **5 heures**.

	Tarif financé par un tiers	Tarif individuel
Validation des Acquis Personnels Professionnels	1 000 €	370 €

ARTICLE 2 : VALIDITE DE LA PRESENTE DECISION

L'administratrice générale et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision publiée au recueil des actes administratifs du Cnam.

Fait à Paris, le 7/06/2023 .

Pour l'administratrice générale
et par délégation
Florian CAHAGNE
Directeur général des services

IMPUTATION DE LA RECETTE : 4CCP

DECISION TARIFAIRE N° 23-18 F

EICnam

Tarif des actions de formation Année universitaire 2023- 2024

L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers,
Vu le Code du travail ;
Vu le Code de l'éducation ;
Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Cnam ;
Vu le règlement intérieur du Cnam ;
Vu le décret n° 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu le décret du 29 août 2022 portant nomination de l'administratrice générale du Cnam ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 13 mars 2019, approuvant la délégation de pouvoir du Conseil d'administration à l'administrateur général, notamment en matière tarifaire ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 25 juin 2020 relative à la politique tarifaire de l'établissement ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 8 juillet 2021 relative à la politique d'exonération,

DECIDE :

Article 1 - Tarifs 2023-2024

Pour les auditeurs inscrits au Cnam Paris, le droit d'inscription au cycle d'ingénieur préparé en formation continue hors temps de travail à l'école d'ingénieur.e.s du Cnam (EICnam) est fixé pour la période 2023-2024 (du 1er septembre 2023 au 31 août 2024) à :

480 € (tarif individuel) et à 960 € (tarif financé par un tiers).

Tarif individuel : tarif applicable en cas de prise en charge individuelle intégralement par un élève.

Tarif financé par un tiers : tarif applicable en cas de financement par un tiers (soit directement pas un tiers, soit par l'intermédiaire d'un tiers financeur quel qu'il soit.)

Article 2 - Exonération totale

Bénéficie d'une exonération totale, l'élève relevant de la situation suivante (sous réserve de présentation de pièces justificatives) :

- Auditeur du Cnam déjà inscrit dans un cursus incluant le(s) UE sollicitée(s)
- Apprenti.e du Cnam ou en convention avec le Cnam
- Personnel permanent du Cnam (agent titulaire ou contractuel de dix mois et plus (sauf pour la FOAD) inscrit uniquement à l'offre de formation du Cnam-Etablissement public

Article 3- Exonération partielle

Bénéficiaire d'une exonération partielle (25 % du tarif individuel), l'élève relevant de la situation suivante (sous réserve de présentation de pièces justificatives) :

- Bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA)
- Bénéficiaire de l'allocation spécifique de solidarité (ASS)
- Bénéficiaire de l'allocation pour adulte handicapé (AAH)
- Demandeur d'emploi en fin de droits
- Réfugié (sur présentation de la carte de réfugié délivrée par l'OFPRA)
- Personne placée sous-main de justice

Article 4 - Validité de la présente décision

L'administratrice générale et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision publiée au recueil des actes administratifs du Cnam.

Fait à Paris, le 7/06/2023 .

Pour l'administratrice générale
et par délégation
Florian CAHAGNE
Directeur général des services

Imputation de la recette : ASP10

DECISION TARIFAIRE N° 23-19 F

EPN 07 – Chimie, Vivant, Santé

**Tarif des actions de formation
Année universitaire 2023- 2024**

L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers,
Vu le Code du travail ;
Vu le Code de l'éducation ;
Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Cnam ;
Vu le règlement intérieur du Cnam ;
Vu le décret n° 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu le décret du 29 août 2022 portant nomination de l'administratrice générale du Cnam ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 13 mars 2019, approuvant la délégation de pouvoir du Conseil d'administration à l'administrateur général, notamment en matière tarifaire ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 25 juin 2020 relative à la politique tarifaire de l'établissement ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 8 juillet 2021 relative à la politique d'exonération,

DECIDE :

Article 1 - Tarifs 2023-2024

Tarif tiers financeur: tarif applicable en cas de financement par un tiers (soit directement par l'employeur, soit par l'intermédiaire d'un tiers financeur quel qu'il soit).

Tarif individuel: tarif applicable en cas de prise en charge individuelle intégrale par l'élève.

Tarif du certificat de spécialisation Global Health CS0400A :

Code	Libellé	Descriptif	Tarif financé par un tiers	Tarif individuel
CS0400A	Certificat de Spécialisation Global Health	Montant total de la formation sur 1 an	3 000 €	1 500 €

Tarif du mastère spécialisé (label Conférence des grande écoles) « Santé publique »

MS0900A :

Code	Libellé	Descriptif	Tarif financé par un tiers	Tarif individuel
MS0900A	Mastère spécialisé (label Conférence des grandes écoles) Santé publique	Montant total de la formation sur 1 an	13 000 €	6 500 €
		Tarif 1 ^{ère} année (en 2 ans)	6 500 €	3 250 €
		Tarif 2 ^{ème} année (en 2 ans)	6 500 €	3 250 €
		Réinscription au mémoire	170 €	170 €

Article 2 - Exonération totale

Bénéficie d'une exonération totale, l'élève relevant de la situation suivante (sous réserve de présentation de pièces justificatives) :

- Auditeur du Cnam déjà inscrit dans un cursus incluant le(s) UE sollicitée(s) ;
- Apprenti.e du Cnam ou en convention avec le Cnam ;
- Personnel permanent du Cnam (agent titulaire ou contractuel de dix mois et plus) inscrit uniquement à l'offre de formation du Cnam-Etablissement public.

Article 3- Exonération partielle

Bénéficie d'une exonération partielle (25 % du tarif individuel), l'élève relevant de la situation suivante (sous réserve de présentation de pièces justificatives) :

- Bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) ;
- Bénéficiaire de l'allocation spécifique de solidarité (ASS) ;
- Bénéficiaire de l'allocation pour adulte handicapé (AAH) ;
- Demandeur d'emploi en fin de droits ;
- Réfugié (sur présentation de la carte de réfugié délivrée par l'OFPRA) ;
- Personne placée sous-main de justice.

Article 4 - Validité de la présente décision

L'administratrice générale et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision publiée au recueil des actes administratifs du Cnam.

Fait à Paris, le 7/06/2023 .

Pour l'administratrice générale
et par délégation

Florian CAHAGNE
Directeur général des services

Imputation de la recette : EPN07

DECISION TARIFAIRE N° 23-20 F

EPN 16 - INNOVATION

**Tarif des actions de formation
Année universitaire 2023-2024**

L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers,
Vu le Code du travail ;
Vu le Code de l'éducation ;
Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Cnam ;
Vu le règlement intérieur du Cnam ;
Vu le décret n° 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu le décret du 29 août 2022 portant nomination de l'administratrice générale du Cnam ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 13 mars 2019, approuvant la délégation de pouvoir du Conseil d'administration à l'administrateur général, notamment en matière tarifaire ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 25 juin 2020 relative à la politique tarifaire de l'établissement ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 8 juillet 2021 relative à la politique d'exonération ;

DECIDE :

Article 1 - Objet de la décision tarifaire

L'équipe pédagogique nationale Innovation organise et inscrit des stagiaires en 2023-2024 aux formations suivantes :

- MR15001A Master Arts, Lettres, Langues Mention Design Parcours Création, projets, transdisciplinarité, dit Master Design (formation initiale – Tarif ministériel en vigueur) ;
- MR05901A Master Sciences humaines et sociales mention Information et communication parcours Transition numérique et co-design.

Article 2 - Tarifs 2023-2024

Tarif tiers financeur: tarif applicable en cas de financement par un tiers (soit directement par l'employeur, soit par l'intermédiaire d'un tiers financeur quel qu'il soit).

Tarif individuel: tarif applicable en cas de prise en charge individuelle intégrale par l'élève.

Code diplôme	Libellé court	Tarif financé par un tiers	Tarif individuel	Tarifs CPF
MR05901A	Master Sciences humaines et sociales mention Information et communication parcours Transition numérique et co-design package M1	4 000 € M1	1 130€ M1	-
	Master Transition numérique et co-design M1 : bloc de compétence 1 « Compréhension des enjeux des environnements de travail numériques »	2 200 €	630 €	1 300€ Bloc de compétence 1 M1 « Compréhension des enjeux des environnements de travail numériques »
	Master Transition numérique et co-design M1 : bloc de compétence 2 « Résolution collaborative de problème »	1 800 €	500 €	1 200€ Bloc de compétence 2 M1 « Résolution collaborative de problème »
	Master Transition numérique et co-design package M2	4000 € M2	1130€ M2	2 500 € package M2
	Master Transition numérique et co-design M2 : bloc de compétence 1 « Analyse de besoins et contextualisation de dispositifs »	2 200 €	630 €	1 300€ Bloc de compétence 1 M2 « Analyse de besoins et contextualisation de dispositifs »
	Master Transition numérique et co-design M2 : bloc de compétence 2 « Pilotage et réalisation d'un projet »	1 800 €	500 €	1 200€ Bloc de compétence 2 M2 « Pilotage et réalisation d'un projet »

Article 3 - Exonération totale

Bénéficie d'une exonération totale, l'élève relevant de la situation suivante (sous réserve de présentation de pièces justificatives) :

- Auditeur du Cnam déjà inscrit dans un cursus incluant le(s) UE sollicitée(s) ;
- Apprenti.e du Cnam ou en convention avec le Cnam ;
- Personnel permanent du Cnam (agent titulaire ou contractuel de dix mois et plus) inscrit uniquement à l'offre de formation du Cnam-Etablissement public ;

- Étudiant.e boursier.ère sur critères sociaux inscrit.e dans un parcours de formation initiale au Cnam ;
- Étudiant.e titulaire d'une bourse obtenue dans le cadre des programmes financés par l'Union Européenne inscrit.e dans un parcours de formation initiale au Cnam ;
- Étudiant.e étranger.ère titulaire d'une bourse du gouvernement français inscrit.e dans un parcours de formation initiale au Cnam ;
- Pupille de la nation ou de l'État inscrit.e dans un parcours de formation initiale au Cnam.

Article 4- Exonération partielle

Bénéficie d'une exonération partielle (25 % du tarif individuel), l'élève relevant de la situation suivante (sous réserve de présentation de pièces justificatives) :

- Bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) ;
- Bénéficiaire de l'allocation spécifique de solidarité (ASS) ;
- Bénéficiaire de l'allocation pour adulte handicapé (AAH) ;
- Demandeur d'emploi en fin de droits ;
- Réfugié (sur présentation de la carte de réfugié délivrée par l'OFPRA) ;
- Personne placée sous-main de justice.

Article 5 - Validité de la présente décision

L'administratrice générale et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision publiée au recueil des actes administratifs du Cnam.

Fait à Paris, le 7/06/2023

Pour l'administratrice générale
et par délégation

Florian CAHAGNE
Directeur général des services

Imputation de la recette : EPN 16

DÉCISION TARIFAIRE N° 23-21 F

Cnam Entreprises

**Tarif des actions de formation
Année universitaire 2023-2024**

L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers,
Vu le Code du travail ;
Vu le Code de l'éducation ;
Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Cnam ;
Vu le décret n° 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu le décret du 23 juillet 2018 portant nomination de l'administrateur général du Cnam ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 13 mars 2019, approuvant la délégation de pouvoir du Conseil d'administration à l'Administrateur général, notamment en matière tarifaire ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 25 juin 2020 relative à la politique tarifaire de l'établissement ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 8 juillet 2021 relative à la politique d'exonération,

DÉCIDE :

Article 1 - Tarifs 2023-2024

Une liste regroupant les tarifs des formations programmées au catalogue 2023-2024 se trouve annexée à la présente décision. Le tarif indiqué en annexe est le tarif normal.

Une réduction de 50 % est consentie aux particuliers s'inscrivant à titre individuel et à leurs frais (au sens de l'article L. 6353-3 du Code du Travail) ne disposant d'aucun dispositif d'aide ou de prise en charge du stage.

Toute personne mobilisant son CPF via l'application MonCompteFormation pour s'inscrire à un stage éligible ou mobilisant le CPF de transition se verra appliqué le tarif CPF. Ce tarif est exclusif de toute autre réduction ou exonération.

Le « tarif réinscription pluriannuelle » indiqué en annexe s'applique aux personnes inscrites au tarif normal dont le plan de formation pluriannuel intégrant la ligne concernée a démarré sur une année antérieure à 2023-2024.

Article 2 - Exonération totale

Bénéficie d'une exonération totale l'élève relevant de la situation suivante (sous réserve de présentation de pièces justificatives) :

- auditeur du Cnam déjà inscrit dans un cursus incluant la ou les UE sollicitées ;
- apprenti.e du Cnam ou en convention avec le Cnam ;
- personnel permanent du Cnam (agent titulaire ou contractuel de dix mois et plus inscrit uniquement à l'offre de formation du Cnam-Établissement public.

Article 3- Exonération partielle

Bénéficie d'une exonération partielle, à hauteur de 25% quelle que soit la formation suivie, l'élève inscrit à titre individuel (tarif individuel) relevant de la situation suivante (sous réserve de présentation de pièces justificatives) :

- bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) ;
- bénéficiaire de l'allocation spécifique de solidarité (ASS) ;
- bénéficiaire de l'allocation pour adulte handicapé (AAH) ;
- demandeur d'emploi en fin de droit ;
- réfugié (sur présentation de la carte de réfugié délivrée par l'OFPPA) ;
- personne placée sous-main de justice.

Article 4 - Validité de la présente décision

L'administratrice et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision publiée au recueil des actes administratifs du Cnam.

Fait à Paris, le 7/06/2023 .

Pour l'administratrice générale
et par délégation
Florian CAHAGNE
Directeur général des services

Imputation de la recette : Cnam Entreprises

Annexe à la DT n° 23-21 F : Formations et tarifs 2023-2024

Code	Intitulé formation	Heures de cours	Tarif	Tarif réinscription pluriannuelle	Tarif CPF	Tarif individuel
ANG200	Parcours d'apprentissage personnalisé en anglais	36	2 100 €			1 050,00 €
ANG320	Anglais professionnel	31,5	1 890 €			945,00 €
AST002	Champs de la sociologie	42	1 544 €			772,00 €
AST004	Institutions et acteurs de l'intervention sociale : accueil, information, orientation	49	1 930 €			965,00 €
AST005	Institutions et acteurs de l'intervention sociale : l'accompagnement	56	2 206 €			1 103,00 €
AST107	Socio-dynamique des organisations et stratégies d'acteur	42	1 544 €			772,00 €
AST113	Analyse du marché du travail et des mondes économiques	42	1 544 €			772,00 €
AST118	Politiques et actions locales d'insertion professionnelle	42	1 544 €			772,00 €
AST232	Sociologie des discriminations	20	736 €			368,00 €
AST233	Discrimination et psychologie sociocognitive	20	736 €			368,00 €
CC10200A	Certificat de compétence - Chargé d'action ergonomique	342	10 854 €			5 427,00 €
CC11500A	Certificat de compétence - Coordinateur en structure médico-sociale	160	5 718 €		2 950,00 €	2 859,00 €
CC12400A	Certificat de compétence - Accompagnement et conseil en évolution professionnelle	84	3 088 €			1 544,00 €
CC13100A	Certificat de compétence - Concepteur et animateur de séquences pédagogiques multimodales	133	3 728 €		2 450,00 €	1 864,00 €
CC15800A	Certificat de compétence - Assistant.e aux projets et parcours de vie	151	3 600 €			1 800,00 €

CC15900A	Certificat de compétence Chargé d'ingénierie de formation et de certification	215	6 058 €			3 029,00 €
CC4500A	Certificat de compétence - Pratiques de médiation	225	6 616 €			3 308,00 €
CC7800A	Certificat de compétence - Consultant en insertion dans le domaine du handicap	222	4 542 €			2 271,00 €
CCE001	Outils et démarche de la communication écrite et orale	42	1 544 €			772,00 €
CCE003	Pratiques de l'accueil, de la négociation et de la communication	42	1 544 €			772,00 €
CCE105	Pratiques écrites et orales de la communication professionnelle	42	1 802 €			901,00 €
CCE113	Méthodologie de construction du mémoire	42	1 544 €			772,00 €
CP2900A	Certificat professionnel - Chargé d'information, d'accueil et d'orientation	490	7 502 €			3 751,00 €
CPN74B10	Introduction à la psychologie	218,5	7 574 €	7 212,00 €	4 990,00 €	3 787,00 €
CPN74B20	Psychologie du travail et clinique du travail	165	5 718 €	5 445,00 €	3 772,00 €	2 859,00 €
CPN74B30	Soutenir les collectifs de travail (module de professionnalisation)	187,5	6 396 €	6 090,00 €	4 214,00 €	3 198,00 €
CPN9800A	Titre RNCP Niveau II Responsable de projets de formation	558	8 610 €		5 950,00 €	4 305,00 €
CPN98B10	Analyser le travail en vue de concevoir des projets de formation, de développement des compétences et de certification	132	3 414 €		2 450,00 €	1 707,00 €
CPN98B20	Concevoir, gérer et piloter des projets (actions, dispositifs, parcours) de formation et de certification	167	4 684 €		3 450,00 €	2 342,00 €
CPN98B30	Superviser l'ingénierie pédagogique des modules de formation multimodale	133	3 728 €		2 450,00 €	1 864,00 €
CPN98B40	Accompagner les personnes dans leurs parcours de formation et de transition personnelle	126	3 528 €		2 450,00 €	1 764,00 €

CRN0100A	Titre RNCP Niveau 5 - Chargé d'accompagnement social et professionnel	770	12 550 €		6 950,00 €	6 275,00 €
CS11500A	Certificat de spécialisation psychopathologie, corps et travail. Sémiologie et étiologie	105	5 072 €			2 536,00 €
CS4900A	Certificat de spécialisation - Contrôle interne et gestion des risques, conformité dans le secteur Banque-Assurance	160	6 300 €			3 150,00 €
CS5300A	Certificat de spécialisation - Chargé de diversité	80	2 574 €			1 287,00 €
CS7700A	Certificat de spécialisation - La médiation dans l'institution : maîtrise et analyse de pratique du médiateur	126	4 410 €			2 205,00 €
CS7900A	Certificat de spécialisation - Design collaboratif	98	4 096 €		2 650,00 €	2 048,00 €
CS12500A	Certificat de spécialisation Psychologie existentielle et accompagnement des transitions professionnelles et de vie	132	3 960 €			1 980,00 €
DIU0400A	Diplôme inter-universitaire Philosophie, Ethique, Design dans les domaines de la Santé et du Soins	133	6 300 €			3 150,00 €
DU0300A	Diplôme d'université Coordonnateur de parcours en santé	84	3 900 €			1 950,00 €
DRS210	Droit et discriminations : agir contre les discriminations	20	736 €			368,00 €
DNF001	Ouverture au monde du numérique	35	1 692 €			846,00 €
EGS101	Environnement législatif, économique et politique des établissements médico-sociaux	31,5	1 416 €			708,00 €
EGS102	Environnement législatif, économique et politique des établissements sanitaires et sociaux	38,5	1 416 €			708,00 €
EGS105	Initiation à la comptabilité et au contrôle de gestion appliqués aux E2SMS	35	1 416 €			708,00 €
EGS106	Principes de droit social et de droit du travail applicables aux ESSMS	28	1 416 €			708,00 €

EGS118	Management des organisations et ressources humaines en secteur médico-social, sanitaire et social	45,5	1 416 €		708,00 €
EGS119	Méthodologie de conduite de projets en secteur médico-social, sanitaire ou social	48	1 416 €		708,00 €
ERG105	Santé, performance et développement au travail	62	2 604 €		1 302,00 €
ERG117	Comprendre et agir en santé au travail : approches de l'ergonomie	63	2 646 €		1 323,00 €
ERG132	Modèles de l'humain en activité	50	2 226 €		1 113,00 €
ERG135	Analyse de l'activité : modèles, méthodes et techniques I	54	2 226 €		1 113,00 €
ERG136	Analyse de l'activité : modèles, méthodes et techniques II	54	2 226 €		1 113,00 €
ERG137	Agir sur les situations de travail : méthodes et outils	63	2 478 €		1 239,00 €
ERG146 + UAER07	Analyse du travail + Etude de terrain	50	2 352 €		1 176,00 €
ERG156	Produire des connaissances en ergonomie et en rendre compte 1 : sensibilisation à la recherche en ergonomie	45	1 890 €		945,00 €
ERG220	Concevoir en ergonomie : modèles et outils	48	2 038 €		1 019,00 €
ERG226	Concevoir en ergonomie : conduite de projets	49	2 038 €		1 019,00 €
ERG227	Innover et concevoir des produits et services	48	1 680 €		840,00 €
FAD106	Animation, gestion, et évaluation d'une séquence pédagogique	42	1 544 €		772,00 €
FAD108	Accompagner les transformations identitaires, relationnelles, et professionnelles	48	1 324 €		662,00 €
FAD110	Management projet et ingénierie de l'orientation et de la formation	48	1 176 €		588,00 €
FAD111	Analyse du travail et ingénierie de la formation professionnelle	48	1 764 €		882,00 €

FAD114	Développement des compétences en situation de travail	48	1 544 €			772,00 €
FAD117	La construction des données en sciences humaines	36	1 544 €			772,00 €
FAD118	Conception et pilotage d'une action de formation	36	1 544 €			772,00 €
FAD130	Formaliser, élaborer et communiquer l'expérience	42	1 544 €			772,00 €
FAD131	Outils, usages et pratiques du numérique en pédagogie	49	1 564 €			782,00 €
FAD132	Analyser les cadres institutionnels et réglementaires de la conception de parcours	36	1 544 €			772,00 €
FAD140	Analyser et évaluer les pratiques pédagogiques	42	1 544 €			772,00 €
FAD141	Analyse et conception de référentiels et de certifications	35	1 544 €			772,00 €
FAD142	Acteurs, instances et aspects juridiques et financiers de la formation	48	1 544 €			772,00 €
FCAS10	Brasage sous vide	14	1 324 €			662,00 €
FCCA01	Matériaux composites	30	2 400 €			1 200,00 €
FCCA05	Conception et dimensionnement de structures en matériaux composites	27	2 058 €			1 029,00 €
FCCH01	Formation pratique au flux continu	14	1 030 €			515,00 €
FCCT02	Comment prévenir la souffrance au travail ? Quelles ressources du droit mobiliser pour prévenir, alerter et réparer ?	14	1 324 €			662,00 €
FCEA01	Introduction à la microscopie électronique à balayage et à la microanalyse X	26	2 520 €			1 260,00 €
FCEA02	Approfondissement en imagerie au MEB et en microanalyse X	25	2 520 €			1 260,00 €
FCEA04	Métallographie et fractographie	30	2 520 €			1 260,00 €

FCEA05	Pratique de l'analyse EBSD	26	2 458 €			1 229,00 €
FCEA17	Analyse des matériaux polycristallins par diffraction des rayons X	18	1 282 €			641,00 €
FCEP01	Faciliter la transformation des organisations	49	3 780 €			1 890,00 €
FCFF03	Formation de formateur certification APPV	21	1 324 €			662,00 €
FCMC01	Conduite de dispositifs de médiation singulière (la formation de coach professionnel au Cnam)	70	3 000 €			1 500,00 €
FCMC02	La médiation et le collectif	45	1 764 €			882,00 €
FCMC03	Approfondissement des pratiques de médiation singulière	70	3 000 €			1 500,00 €
FCMC04	Initiation à la caractérisation mécanique des matériaux métalliques	18	1 512 €			756,00 €
FCMC05	Initiation à la mécanique de la rupture	24	2 016 €			1 008,00 €
FCMC06	Endommagements et mécanismes de rupture	24	2 016 €			1 008,00 €
FCMC11	Introduction aux essais de fatigue	24	2 016 €			1 008,00 €
FCMC12	Fatigue des pièces mécaniques et des structures métalliques	30	2 450 €			1 225,00 €
FCMC20	Comportement dynamique rapide - tenue au crach	18	1 470 €			735,00 €
FCMA01	Introduction et généralités sur les matériaux : Des propriétés aux usages	12	1 134 €			567,00 €
FCME05	Acquisition et traitement de données expérimentales	14	1 030 €			515,00 €
FCMF01	Titane et ses alliages	20	1 890 €			945,00 €
FCMG01	Initiation aux matériaux métalliques	21	1 324 €			662,00 €

FCMG04	Aspects microscopiques et macroscopiques du comportement mécanique des métaux	30	2 520 €			1 260,00 €
FCMG05	Élaboration, traitements et emplois des principaux alliages industriels	24	1 512 €			756,00 €
FCMG10	Défauts des pièces métalliques	23,5	1 764 €			882,00 €
FCMS06	Oxydation et corrosion à haute température	20	1 470 €			735,00 €
FCMS08	Revêtements et traitements de surface des métaux : principaux procédés de lutte contre la corrosion	35	2 620 €			1 310,00 €
FCMS23	Initiation à la corrosion des matériaux métalliques	16	1 386 €			693,00 €
FCMT01	Traitement thermique des aciers	19	1 596 €			798,00 €
FCPL06	Vieillessement des matières plastiques	24	2 016 €			1 008,00 €
FCPL07	Caractérisations mécanique et rhéologique des polymères	20	1 680 €			840,00 €
FCPL18	Perméabilité des polymères aux gazs et aux petites molécules organiques - Relation structure - Propriétés	12	980 €			490,00 €
FCRG01	Comment concevoir et conduire des projets pour accompagner les transitions numériques, sociales et organisationnelles des entreprises ?	145	4 892 €			2 446,00 €
FCTP58	Sens de la vie et sens du travail : des nouveaux outils pour l'orientation et les bilans - Niveau 1	15	518 €			259,00 €
FCTP69	Sens de la vie et sens du travail : des nouveaux outils pour l'orientation et les bilans - Niveau 2	6	260 €			130,00 €
FPG225	Gestion de la diversité en ressources humaines	20	736 €			368,00 €
HTS101	Handicap : concepts fondamentaux et panorama sur les déficiences	35	1 470 €			735,00 €
HTS103	La vie quotidienne des personnes en situation de handicap	35	1 470 €			735,00 €

HTS104	Techniques et méthodologie de la démarche scientifique : bases théoriques	21	736 €			368,00 €
HTS105	Techniques et méthodologie de la démarche scientifique : aspects pratiques	21	736 €			368,00 €
HTS107	Relation d'aide et qualité de vie	35	1 470 €			735,00 €
HTS108	Handicap et insertion professionnelle : de l'orientation à l'accès à l'emploi	35	1 470 €			735,00 €
HTS109	Handicap et entreprise : de l'intégration au maintien dans l'emploi	35	1 470 €			735,00 €
HSE119	Evaluation des risques liés à l'amiante	70	5 250 €			2 625,00 €
LP11001A	Licence professionnelle Sciences humaines et sociales mention intervention sociale : insertion et réinsertion sociale et professionnelle parcours Insertion sociale et professionnelle	491	8 716 €	8 300,00 €	5 950,00 €	4 358,00 €
LP11501A	Licence professionnelle Droit, économie, gestion mention management et gestion des organisations parcours Chef de projet handicap et emploi	377	8 028 €	7 644,00 €	4 250,00 €	4 014,00 €
LP11502A	Licence professionnelle - Management des organisations, spécialité gestion des établissements sanitaires et sociaux et médico-sociaux	405	8 400 €	8 000,00 €	6 400,00 €	4 200,00 €
LP11502A-3	Licence professionnelle - Management des organisations, spécialité gestion des établissements sanitaires et sociaux et médico-sociaux – Réinscription mémoire		840 €			420,00 €
MR14201A	Master Sciences humaines et sociales mention Ergonomie parcours Intervenir en ergonomie	486	12 180 €			6 090,00 €
MR142B10	Santé et performance au travail. Rencontre avec l'ergonomie	125	4 200 €		2 450,00 €	2 100,00 €
MR142B20	Concepts et méthodes pour l'analyse ergonomique du travail	361	11 224 €		5 950,00 €	5 612,00 €

TET099	Analyse de son parcours et positionnement professionnel	56	2 206 €			1 103,00 €
TOF107	Outils méthodologiques et pratiques de l'entretien de conseil en évolution professionnelle	42	1 544 €			772,00 €
TRS001	La relation aux publics en situations d'accompagnement	56	2 206 €			1 103,00 €
TRS002	La relation aux publics : méthodologies de l'accompagnement	56	2 206 €			1 103,00 €
TRS102	Les dispositifs d'insertion et leurs acteurs	42	1 544 €			772,00 €
TRS103	Publics en difficulté et intervention sociale	42	1 544 €			772,00 €
TRS104	Cadre environnemental et institutionnel du projet d'insertion professionnelle	54	1 986 €			993,00 €
TRS107	Conduite de projets collectifs en insertion professionnelle	54	1 986 €			993,00 €

**Décisions émanant de la direction nationale des formations
(DNF)**

NOTE DE REGLEMENT N°. 2023-08/DNF

**Relative aux mesures transitoires concernant
le Certificat de compétence Concepteur et animateur
de séquences pédagogiques multimodales (CC13100A)**

À compter de la rentrée 2023-2024, le certificat de compétence *Superviser l'ingénierie pédagogique des modules de formation multimodale* (CC16800A) remplace le certificat de compétence *Concepteur et animateur de séquences pédagogiques multimodales* (CC13100A). Par conséquent, des mesures transitoires sont établies afin de permettre aux auditeurs engagés dans ces parcours de terminer leur cursus. Ces mesures sont applicables durant deux années jusqu'en décembre 2025.

Les élèves ayant validé les unités d'enseignement dans l'ancienne maquette CC13100A	Obtiennent automatiquement leur équivalence dans la nouvelle maquette CC16800A (à compter de septembre 2023)
Les élèves ayant validé FAD113 Apprentissages et modalités pédagogiques (6 ECTS)	Obtiennent FAD 140 Analyser et évaluer les pratiques pédagogiques (6 ECTS)

L'UA220T Synthèse professionnelle n'est plus requise dans la nouvelle maquette.

Fait à Paris, le 17 mai 2023

Pour l'Administratrice générale empêchée et
par délégation,
La Directrice nationale des formations



Ariane FREHEL

Le conservatoire national des arts et métiers

292, rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
Case courrier 4DNF01
tel 01 40 27 28 23 fax 01 40 27 28 29